

Projet présenté par les députés :
M. Eric Stauffer

Date de dépôt : 27 novembre 2017

Projet de loi constitutionnelle **modifiant la constitution de la République et canton de Genève** **(Cst-GE) (A 2 00) (Caisse d'assurance unique et suppression des** **primes d'assurance-maladie (LAMal) pour les citoyens)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article unique Modification

La constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,
est modifiée comme suit :

Art. 172 Promotion de la santé et caisse cantonale genevoise d'assurance-maladie et accidents (nouvelle teneur)

¹ L'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé.

² Le canton est doté d'une caisse d'assurance-maladie et accidents au sens du droit fédéral, ayant pour mission de garantir aux personnes domiciliées dans le canton une couverture de soins complète et gratuite pour les résidents du canton. Cette caisse est constituée sous forme d'un établissement public autonome, sous la dénomination « caisse cantonale genevoise d'assurance-maladie et accidents », et offre les prestations d'assurance-maladie et accidents de base (LAMal), telles que définies par le droit fédéral.

³ Les résidents genevois sont exonérés du paiement des primes mensuelles de la caisse cantonale genevoise d'assurance-maladie et accidents. Elles sont financées par l'impôt et inscrites au budget de fonctionnement de l'Etat.

⁴ Le canton soutient la diversification des prestations de santé et une prise en charge globale des patientes et des patients.

⁵ L'Etat coordonne les acteurs du système de santé et encourage leur collaboration pour offrir des prestations de qualité dans une optique d'efficience.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La prise d'otages des assurances-maladie en Suisse envers les citoyens est devenue indigne d'un Etat de droit ! La classe moyenne dite inférieure est au bord du clash tant les montants des primes d'assurance plombent le budget des familles. Pour les citoyens dans la « zone grise » de la paupérisation, la situation est encore pire. L'Etat, complice de fait qui reste passif et enchevêtré dans du juridisme de bas étage, ne fait rien et en attendant les citoyens trinquent !

Pourquoi une caisse cantonale maladie et accidents publique gratuite ?

Le système est en difficulté car plus personne n'y croit. Sa cible est connue d'avance car il s'agit de déclasser encore et toujours la classe moyenne : pas assez riche pour une fiscalité négociée, pas assez pauvre pour bénéficier de subsides.

Depuis l'introduction de la LAMal, les primes augmentent chaque année au-delà de toute mesure. A l'époque de sa création, le Conseil fédéral s'était engagé à ce que le montant des primes n'excède pas 8% du revenu des Suisses. Aujourd'hui, à Genève, la prime moyenne peut représenter 20% du budget d'une famille.

De tels montants sont intolérables, car la prime moyenne cantonale à Genève s'élève actuellement à 552 F pour un adulte de plus de 26 ans, à 520 F pour un jeune adulte entre 19 et 26 ans et à 129 F pour un enfant de moins de 18 ans. De telles sommes aberrantes sont intolérables et ne sont que la conséquence d'une situation scandaleuse d'un système qui se veut libéral mais qui révèle en fait une authentique escroquerie. Celle de la LAMal !

Etat des lieux et historique de la LAMal

Lors de son introduction, les forces de gauche crédibles et dignes de ce nom avaient insisté pour instaurer un système de caisse fédérale maladie et accidents. Ils ont échoué !

Il est vrai, en revanche, qu'inspiré des précédents AVS, CNA et AI, il présenterait les avantages d'être juste, social, efficace, et il a du reste déjà fait ses preuves.

Au lieu de cela, la droite et la social-démocratie se sont fendues d'une couverture obligatoire, mais auprès de compagnies privées, à l'aide d'un

slogan qui ne trompe désormais plus personne : « Nos citoyens doivent apprendre à faire leur marché dans le domaine des assurances sociales », pour reprendre les termes utilisés à l'époque par le Conseil fédéral.

La santé est un bien trop précieux pour être livrée ainsi à une compétition forcenée du marché, comme le souhaitent nos autorités qui encouragent littéralement par leur connivence – voire par leur complicité ! – cette escalade des coûts de la santé.

Nos responsables ont en effet mis en place un système hybride, un système bâtard, qui contraint le citoyen à s'assurer, non auprès d'un organisme étatique offrant toutes les garanties au peuple, mais auprès de compagnies privées préoccupées par leur propre rentabilité.

Nous voilà obligés de jouer à ce jeu malsain où ce sont les caisses qui fixent leurs primes pendant que l'usager et que l'assuré, eux, sont captifs et même otages d'un système dont les parties prenantes sont des prédateurs financiers.

Notre soi-disant liberté est donc restreinte par des lois qui, tout en nous contraignant à souscrire à une assurance, nous livrent néanmoins pieds et poings liés aux aléas d'une concurrence farouche méprisant nos intérêts les plus vitaux. Le statu quo menace d'affecter nos équilibres politiques et sociaux. Qui donc viendra au secours des familles ? Livré aux lions, seul dans cette arène impitoyable, le citoyen est ballotté par des informations contradictoires, et subit au passage des frais de publicité exorbitants qui ne sont que la résultante de la guerre des tranchées à laquelle se livrent les compagnies.

Comment oser prétendre que la hausse inexorable des primes serait due à l'explosion du coût de la santé quand c'est l'actionnariat – au final – qui bénéficie du solde actif d'un exercice comptable ? Faut-il donc arrêter de se soigner et mourir en silence afin de satisfaire et les assureurs et leurs relais politiques ?

En réalité, l'augmentation des coûts de la santé est loin d'être aussi vertigineuse que celle des primes. Et souvenons-nous que – dans le cadre de l'assurance de base – tous les assureurs doivent fournir strictement les mêmes prestations. Dès lors, comment et pourquoi les primes varient-elles parfois du simple au double entre les caisses ? Où sont les réserves des Genevois ?

Il s'agit là d'abus caractérisés de caisses maladie privées qui continuent de s'enrichir sur les soins de base, augmentant les primes sans cesse et essayant de rembourser le moins possible. N'est-il pas immoral de devoir subir un système – imposé par les pouvoirs publics ! – où des assurances

privées doivent faire de l'argent en profitant de la maladie et des accidents d'autrui ?

Le citoyen n'est désormais – et heureusement – plus naïf au point de croire encore que tout prestataire opérant dans l'assurance de base n'est pas censé avoir de but lucratif. Il est de notoriété publique que les caisses maladie appartiennent dans leur écrasante majorité à des groupes plus larges opérant dans le domaine de la santé dont le but est éminemment et exclusivement le profit.

Le fait est que notre assurance de base représente pour ces caisses maladie une vraie manne financière à laquelle elles s'accrochent éperdument, tant elles sont au fait qu'elle leur sert de piège pour attirer le client pour l'assurance complémentaire. Loin d'être préoccupées à défendre les intérêts de leurs assurés, au bord de l'hystérie dès que leur édifice menace d'être plus social, les compagnies rivalisent d'artifices afin de majorer leurs profits, dans un contexte scandaleux où le contrôle politique est quasiment inexistant.

Comment s'en étonner du reste quand nos élus fédéraux siégeant aux commissions de la santé des deux Chambres sont aussi membres de conseil d'administration de ces caisses ? N'est-il pas aisé et limpide de se rendre compte pourquoi la quasi-totalité des intervenants – privés et hélas publics – ont tout intérêt à pérenniser un tel système ? Ou plutôt un tel tiroir-caisse profitant à quelques privilégiés au détriment de l'immense masse des citoyens honteusement abusés ?

Notre solution

Dès à présent, nous plaidons pour une solution de rupture, dans le seul intérêt des classes populaires : une caisse d'assurance-maladie et accidents genevoise publique avec exonération du paiement des primes, qui devront être financées par l'Etat et inscrites au budget de fonctionnement. Ce mode de faire est beaucoup plus juste et équitable.

Savez-vous que pour le budget 2018 ce sont déjà 340 millions de francs qui sont inscrits en termes de subsides d'assurance-maladie pour les Genevois ?

Savez-vous qu'à ce jour 40 millions de francs sont en actes de défaut de bien pour non-paiement des primes LAMal à Genève ? Combien de familles sont plongées dans le désarroi ?

Aujourd'hui, les primes LAMal sont le plus injuste des impôts « à peine déguisé » qui ne tient absolument pas compte des revenus !

Aujourd'hui, les primes augmentent en disproportion des coûts de la santé, sans que le gouvernement ne sache comment endiguer ce phénomène !

Aujourd'hui, les réserves accumulées par les compagnies d'assurances sur le dos des Genevois sont indécentes et ne seront jamais remboursées, l'Etat est complice de fait de cette situation par son inaction, enchevêtré dans du juridisme de bas étage !

Aujourd'hui, à cause des primes d'assurance-maladie, le niveau d'endettement de la population du canton est tel que les poursuites se comptent en milliers et que l'Etat paie des centaines de millions en subsides et en subventions aux HUG par exemple !

Il est temps d'innover, d'oser et surtout de respecter le peuple !

Cette situation n'a que trop duré !

Conclusion

Certains prétendront être choqués et crieront à la démagogie en regard de notre proposition, « payer les primes d'assurances maladie via l'impôt »... Nous leur donnons ici un conseil avisé :

- L'Etat paie déjà une très grande partie des soins via des subsides, des subventions (juste aux HUG plus de 500 millions de francs).
- L'Etat paie (droit fédéral) les primes impayées des Genevois par obligation légale.
- L'Etat dû a ce système indécent doit via son office des poursuites persécuter des milliers de citoyens pour non-paiement des primes LAMal.

Ce qui est scandaleux réside dans le fait d'avoir laissé ce système en vigueur alors qu'il est injuste et détruit la classe moyenne ! Vous savez, celle qui vote !

Alors à celles et ceux qui s'opposeront à cette réforme novatrice, celles et ceux qui viendront nous dire avec leurs « airs » de premiers de classe, que cette proposition est impossible, mauvaise, trop coûteuse, nous disons :

Genève est en marche, la force citoyenne du peuple se fera entendre par la voie des urnes, soyez prêts car il vous en coûtera cher d'avoir fermé les yeux depuis tant d'années, alors que les citoyens étaient dans le désarroi.

Conséquences financières

Charges et couvertures financières / économies attendues

Couverture par les impôts.